

Règlements Internationaux des Compétitions FIPS-M

MODIFICATIONS / I

LE CAIRE, le 25 avril 2008

Réf.: FIPS/M 63/08

Lors de la réunion FIPS/M du Comité Directeur et de la Commission Technique du 24 novembre 2007 à Differdange (Luxembourg), les modifications suivantes des règlements FIPS-M ont été décidées et seront appliquées, après acceptation lors de l'Assemblée Générale FIPS/M au Caire (Egypte), à partir de 2008.

D. REGLEMENT GENERAL DE COMPETITION

Article DI 1.10 (page 11)

Lors de concours entre nations FIPS/M ainsi que de championnats internationaux et de concours de coupes, les distinctions sont à financer par le droit participation ou par des dons.

Lors de ces organisations les trois meilleurs pêcheurs en mer individuels et les membres des trois meilleures équipes, sont distingués par des médailles portant l'emblème de la fédération internationale. D'autres distinctions et prix sont admises.

Dans le disciplines dans lesquelles on peut inscrire 2 équipes nationales (A et B), il faut faire une différence dans le classement par équipe et le classement par nation. Les médailles FIPS/M seront remises aux meilleures équipes suivant le protocole officiel. Les coupes seront remises aux 3 meilleures nations.

Des coupes ou des trophées, financées par l'organisateur, sont à remettre aux concurrents individuels et aux **Nations**, classées aux trois premières places du classement final.

Article D/1.13 Directives Compétitions (page 11)

La Cérémonie de Clôture comprend: (modif. point 7)

7. À la proclamation du classement de la 1ère Equipe suit le déroulement de la -même manière comme pour le classement individuel

Après l'exécution de l'hymne national pour la 3ème Equipe, **les coupes pour le classement par Nation** sont remises par l'organisateur.

Article DI 3.03 Durée de Compétition (page 16)

3.03 L'organisation de championnat du monde et de championnat intercontinental s'étend sur:

la Pêche du Bord de Mer	4 jours (sans jour de réserve)	4 heures minimum
la Pêche en Bateau	3 jours + 1 jour de réserve	5 heures minimum
le Big Game Fishing	3 jours + 1 jour de réserve	6 heures minimum
le Lancer du Poids de Mer	4 jours	4 lancer minimum
le Championnat d'Europe à la Palangrotte	2 jours + 1 jour de réserve	5 heures min.
le Championnat d'Europe de Pêche avec Flotter	2 jours + sans jour de réserve	4 heures min.
le Champ. d'Europe de Pêche dans les roches	2 jours + sans jour de réserve	4 heures min.

Article D/ 7.02 Poissons et Mesures de Protection (page 23)

Pour la pêche de bord de mer et la pêche à soutenir en bateau en Méditerranée, la taille minimale des prises est de 12 cm.

Pour la pêche de bord dans toutes les autres mers, la taille minimale des prises est de 15 cm.

Pour la pêche de bord de mer les poissons pris, ayant une taille comprise entre la taille minimale définie par la FIPS/M et la taille minimale légale de prise de l'espèce fixée par chaque pays, sont mesurés et converti à la pesée en point poids à l'aide du barème de conversion longueur/poids officiel FIPS/M pour la compétition. Ces poissons seront remis à la mer après la mesure.

Pour la pêche à soutenir en bateau dans toutes les autres mers la taille minimale est de 18 cm.

A l'exception de la mesure minimale du Bar commun (*moronidae dicentrarchus labrax*) qui en Méditerranée est fixée à 30cm et pour les autres mers est de 40cm.

Après accord du délégué FIPS/M, le jury peut autoriser en cas des mauvaises conditions atmosphériques, de pêcher dans le port sans limite de taille pour les poissons sans taille légale.

Remarque: Toutes les espèces de poissons de la famille des maquereaux ne sont pas acceptées au classement.

Article D/ 8.06 Classement (page 28)

Pour le classement journalier individuel et par équipe pour la pêche du bord de mer, les dispositions sont les mêmes que pour le classement "Pêche en Bateau" avec la seule différence que les bateaux sont remplacés par des secteurs et qui sont au nombre de cinq.

Donc les articles - 8.02, 8.03, 8.04 - sont également valables pour le classement Pêche du Bord de Mer.

Pour les poissons en dessous de la taille minimale de 12 cm pour la Méditerranée et de 15 cm pour les autres mers, un forfait de 1 point gramme sera attribué par poisson pêché, qui vivant et non mutilé est à remettre tout de suite à l'eau.

Article D/ 12.02 (page 34)

La participation est possible pour tous les compétiteurs des classes d'âge de 13 à 21 ans, dans les classes U16 (Under 16) de 13 à 16 ans (jusqu'à l'âge de 16 ans accompli) et U21 (Under 21) de 17 à 21 ans (jusqu'à l'âge de 21 ans accompli).

C'est à dire chaque participant, qui dans l'année courante dans laquelle est organisée la compétition, atteint la limite d'âge, peut participer.

Un jeune pêcheur qui, dans une année aurait participé à une organisation FIPS/M pour seniors, ne peut pas participer dans cette même année à l'organisation FIPS/M pour juniors, et vice - versa. Les jeunes U16, qui disputent les championnats de la catégorie U21, perdent dans la même année le droit de participer à toutes les compétitions U16.

La Fédération nationale doit indiquer sur le formulaire d'inscription pour les compétitions internationales la date de naissance de chacun des membres de l'équipe.

Les jeunes U16 et U21 peuvent participer dans la même année aux compétitions internationales des diverses catégories et en diverses disciplines de pêche. (Exemple un jeune U21 peut participer dans la même année soit au championnat U21 bateau, soit au championnat senior de bord de mer.

E. DISPOSITIONS SPECIALES DES COMPETITIONS

1 REGLEMENTS POUR LA PECHE DE BORD DE MER

Article 08 (page 36)

Le montage du bas de ligne et le matériel utilisé est libre, il est possible d'utiliser aux avançons des materies attirantes comme les cuillères luisantes, des perles colorées flottantes ou non flottantes (grandeur maximale 15 mm), des plumes colorées, des pièces fluorescents, etc.

Les hameçons sont en tout cas à munir d'appâts naturel remis par l'organisation. Seulement un maximum de trois perles flottantes avec un diamètre maximal de 15 mm est admis. Pas d'autre flotteurs, ni matériel flottants sont admis au bas de ligne, ni aux avançons ou au corps de ligne. Les perles flottantes ne sont permis que sur l'avançons (par avançons on entend la partie du bas de ligne qui porte l'hameçon). L'utilisation d'un hameçon glissant sur le corps de ligne est défendue.

Nouvel Article 23.6 (page 38)

Si deux concurrents retirent leurs bas de ligne emmêlés avec un poisson pris avec un ou plusieurs hameçons, le poissons ne peut pas être décroché avant que les concurrents ou le commissaire se sont mis d'accord sur le (ait de savoir à qui appartient le poisson. En cas de non accord, le poisson ne sera pas admis au classement.

Pêche de Bard de Mer avec Flotteur (page 41)

Article E 1 d/ 03

On peut pêcher **seulement avec une canne de mesure maximale de 8 mètres**, mais il est possible d'avoir plusieurs cannes de réserve montées **avec le bas de ligne**.

Pêche en Bateau ancré à la Palangrotte (page 46)

Article E2 b/06

Le montage de la palangrotte est libre, mais ne doit avoir en aucun cas des parties métalliques **et peut avoir une longueur maximale de 1,5 mètres**.

3. DISPOSITIONS POUR LE BIG GAME FISHING

Article 2.00 (page 55)

Ajouter:

Genre de compétitions Big Game Fishing :

- | | | |
|------------|-----------------|--|
| A. | B.G.F. - | Pêche à la Traîne - Trolling |
| A1. | B.G.F. - | Pêche à la Traîne Côtière |
| B. | B.G.F. - | Pêche en Bateau au Mouillage |
| C. | B.G.F. - | Pêche en Bateau à la Dérive – Drifting |
| D. | B.G.F. - | Pêche au Lancer en Eau peu Profonde |
| E. | B.G.F. - | Pêche avec la Canne à Mouche en Eau peu Profonde |
| F. | B.G.F. - | Pêche du Bord de Mer |

Nouvel article 2.02 (page 55)

En cas de relâche des poissons pris sur les leurres artificiels ou appâts naturels, l'utilisation des hameçons sans ardillon est obligatoire

Nouvel article 2.03 (page 55)

L 'organisateur d'une compétition internationale ne peut pas imposer l'utilisation exclusive d'une marque de fil pour tous les participants. Les concurrents sont libres de choisir le fil, la résistance sera contrôlée par le jury international.

A/1 LA PECHE A LA TRAINÉ COTIÈRE (ajoute entre pages 61/62)

1. Toutes les dispositions du règlement pour les compétitions internationales de B.G.F. de Pêche à La Traîne sont valables à l'exception des articles 3.01, 3.03, 4.01, 6.09, 8.01, 8.03, 8.04.-
02. La zone de pêche. ne peut pas être fixée à plus de 12 miles de la côte.
3. La résistance du fil (s) autorisé (s) ne sera jamais supérieure à 30 LBS et il est conseillé aux organisateurs de choisir des résistances moindres en fonction des poissons qui y sont trouvés dans les zones de pêche afin de garder l'éthique sportive.
4. Peuvent participer les équipes nationales, régionales, de ville et de club. Chaque équipe peut participer avec une deuxième équipe « B ». L'âge minimale des concurrents est de 18 ans.
05. Sont admis comme appâts seulement des leurres artificiels .

AJOUT //

Article D/2.01 Conditions de Participation et d'homologations (page 14)

Les championnats de la FIPS.M sont en principe ouverts à tous les pêcheurs en mer qualifiés des différentes nations.

La fédération nationale doit veiller, lors de l'inscription des équipes, à ce que tous les compétiteurs soient titulaires d'un certificat médical attestant qu'ils sont aptes à pratiquer une compétition de pêche sportive.

Sur la fiche d'inscription de chaque compétition FIPS/M, la fédération nationale doit déclarer sous sa responsabilité, que tous les concurrents inscrits sur la fiche sont titulaires d'un certificat médical.

Pour les inscriptions qui seront faites sur place, l'organisateur doit mettre à disposition des équipes un médecin apte à délivrer ce type d'attestation. Dans ce cas les frais de ce contrôle médical sont à la charge du compétiteur ou de sa fédération.

2. DISPOSITIONS POUR LE "BIG GAME FISHING"

A. LA PECHE A LA TRAINÉ - Article A11.02 (cas d'égalité)

8. LA PECHE EN BATEAU AU MOUILLAGE - Article 811.02 (cas d'égalité)

(Même nouv. texte pour les deux articles)

Classement journalier par équipe

S'il y a égalité de chiffres places au classement individuel journalier l'équipe qui a capturé le plus petit nombre de poissons aura le plus petit chiffre place resp. l'ordre de classement le plus élevé.

Si après il y a encore égalité, les équipes sont à mettre à la même place de classement.

Si on donne 2 fois la même place de classement, le chiffre place suivant direct n'est pas à considérer.

Classement final par Équipes

S'il y a égalité au classement final par équipes, le plus petit chiffre place resp. l'ordre de classement le plus élevé sera attribué à l'équipe (nation) qui a obtenu sur tous les jours de la compétition les meilleurs classements journaliers par équipe, c. à. d les plus petits chiffres places resp. l'ordre de classement le plus élevé.

Si après, il y a encore égalité, on retient pour le classement :

- a) on fait la somme des points poids des toutes les journées du concours
- b) on considère la plus grosse prise capture pendant le championnat
- c) le plus petit nombre de poissons pris en total dans toutes les journées

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Le Burefui Directeur et
la Gommissioll Technique FIPS

